



INSTRUCTIONS

Formule 22: AVIS DE CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL D'UNE SOCIÉTÉ EXTRATERRITORIALE LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Note: Tous les documents envoyés au registraire doivent être conformes aux articles 2 à 8 du *Règlement sur les sociétés par actions*. Veuillez remplir toutes les sections ou inscrire la mention « N/A » si aucune réponse ne s'applique.

Le présent avis doit être transmis dans les 30 jours suivant tout changement touchant les renseignements relatifs au siège social de la société.

Rubrique 1 Donner la dénomination sociale complète de la société.

Rubrique 2 Donner une adresse complète, y compris le code postal. Si l'adresse municipale ne peut être communiquée, indiquer un emplacement physique tel un numéro de maison ou une description officielle (p. ex. le lot, le bloc et le plan).

Un administrateur, un dirigeant ou l'avocat de la société doit dater et signer l'avis. Le titre du signataire doit être mentionné.